

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 807 635

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

00 05009

⑤1 Int Cl⁷ : A 47 C 27/08

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 18.04.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 19.10.01 Bulletin 01/42.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *AQUA-MARINE INTERNATIONAL
INC — TW.*

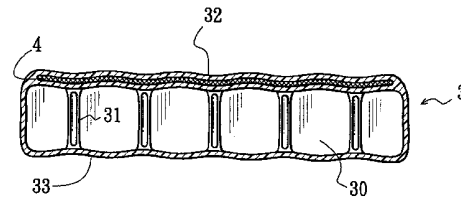
⑦2 Inventeur(s) : SONG RONG JYH et YEN TSUNG
PING.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

⑤4 LIT A AIR A PARTIE SUPERIEURE REMBOURREE.

⑤7 Ce lit à air est caractérisé par:
un corps plat (3) gonflable comprenant une couche inférieure (33) susceptible d'être disposée sur une surface plate, une couche supérieure (32) susceptible de recevoir une personne couchée dessus, et une chambre remplie d'air (30) formée entre les couches inférieure et supérieure (33, 32); et
une garniture de rembourrage (4) qui est noyée à l'intérieur de la couche supérieure (32) et qui est susceptible d'amortir le poids d'une personne, appliqué sur elle, empêchant ainsi un contact entre les couches supérieure et inférieure (32, 33) dû à l'application du poids.



FR 2 807 635 - A3



La présente invention concerne un lit à air et, plus particulièrement, un lit à air présentant une partie supérieure rembourrée destinée à amortir le poids d'une personne s'appliquant sur elle.

Un lit à air classique comprend un corps plat gonflable qui
5 comporte une couche inférieure susceptible d'être disposée sur une surface plate, une couche supérieure susceptible de recevoir une personne couchée dessus, et une chambre remplie d'air formée entre la couche inférieure et la couche supérieure du corps plat.

Un inconvénient présenté par le lit à air classique ci-dessus réside
10 dans le fait que la couche supérieure n'est pas suffisamment rigide pour amortir le poids d'une personne. Ainsi, il est possible que la couche supérieure vienne en contact avec la couche inférieure.

En conséquence, la présente invention a pour but de fournir un lit à air comportant une partie supérieure rembourrée confortable susceptible
15 d'amortir le poids d'une personne, appliqué sur celle-ci, afin d'empêcher le contact entre la couche supérieure et la couche inférieure du lit à air.

Ainsi, un lit à air selon la présente invention comprend un corps plat gonflable et une garniture de rembourrage. Le corps plat gonflable comprend
20 une couche inférieure susceptible d'être disposée sur une surface plate, une couche supérieure susceptible de recevoir une personne couchée dessus, et une chambre remplie d'air formée entre la couche inférieure et la couche supérieure. Une garniture de rembourrage est noyée à l'intérieur de la couche supérieure et est susceptible d'amortir le poids d'une personne, appliqué sur elle, empêchant ainsi un contact entre les couches supérieure et inférieure dû à
25 l'application du poids.

Avantageusement, la garniture de rembourrage (4) est constituée en mousse.

De préférence, le lit à air présente une pluralité de bandes de traction verticales qui comportent, chacune, une extrémité supérieure reliée
30 fixement à la couche supérieure, et une extrémité inférieure reliée fixement à la couche inférieure.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description détaillée ci-dessous d'un mode de réalisation préféré de la présente invention, en référence au dessin annexé, dans lequel :

35 la figure 1 est une vue en perspective du mode de réalisation préféré d'un lit à air de la présente invention ; et

la figure 2 est une vue en coupe du mode de réalisation préféré, selon la ligne II-II de la figure 1, représentant comment une garniture de rembourrage est appliquée à l'intérieur d'une couche supérieure de celui-ci.

En référence aux figures 1 et 2, le mode de réalisation préféré d'un
5 lit à air selon la présente invention comprend un corps plat gonflable 3 et une garniture de rembourrage 4.

Comme illustré, le corps plat gonflable 3, de préférence constitué en matériau élastique flexible, comprend une couche inférieure 33 susceptible
10 d'être disposée sur une surface plate, une couche supérieure 32 susceptible de recevoir une personne couchée dessus, et une chambre remplie d'air 30 formée entre les couches inférieure et supérieure 32, 33. Le lit à air comprend, en outre, une pluralité de bandes de traction verticales 31 qui comportent, chacune, une extrémité supérieure reliée fixement à la couche supérieure 32, et une extrémité inférieure reliée fixement à la couche inférieure 33.

15 La garniture de rembourrage 4 est noyée à l'intérieur de la couche supérieure 32 et est susceptible d'amortir le poids d'une personne, appliqué sur elle, empêchant ainsi un contact entre les couches supérieure et inférieure 32, 33, dû à l'application du poids. De préférence, la garniture de rembourrage 4 est constituée en mousse. Dans ces conditions, la couche supérieure 32
20 présente une rigidité suffisante pour amortir le poids appliqué d'une personne, afin d'empêcher le contact entre les couches supérieure et inférieure 32, 33.

REVENDEICATIONS

1. Lit à air, caractérisé par :

un corps plat (3) gonflable comprenant une couche inférieure (33) susceptible d'être disposée sur une surface plate, une couche supérieure (32) susceptible de recevoir une personne couchée dessus, et une chambre remplie d'air (30) formée entre les couches inférieure et supérieure (33, 32) ; et

une garniture de rembourrage (4) qui est noyée à l'intérieur de la couche supérieure (32) et qui est susceptible d'amortir le poids d'une personne, appliqué sur elle, empêchant ainsi un contact entre les couches supérieure et inférieure (32, 33) dû à l'application du poids.

2. Lit à air selon la revendication 1, caractérisé en ce que la garniture de rembourrage (4) est constituée en mousse.

3. Lit à air selon la revendication 1, caractérisé, en outre, par une pluralité de bandes de traction verticales (31) qui comportent, chacune, une extrémité supérieure reliée fixement à la couche supérieure (32), et une extrémité inférieure reliée fixement à la couche inférieure (33).

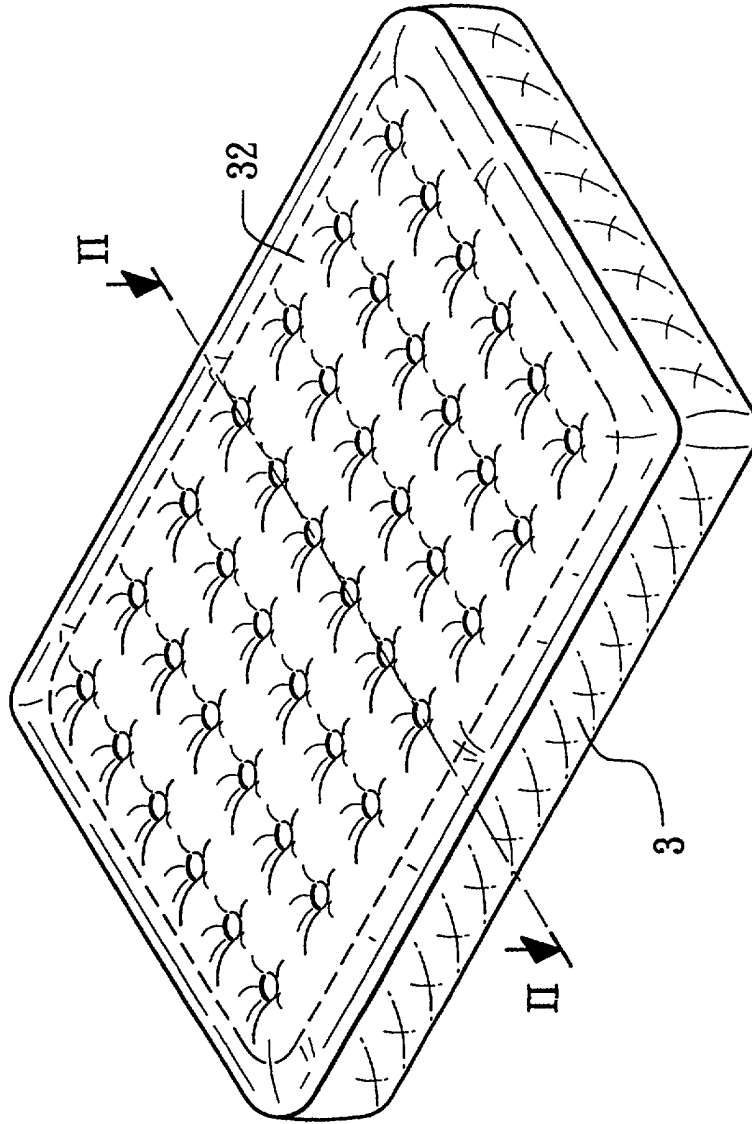


FIG. 1

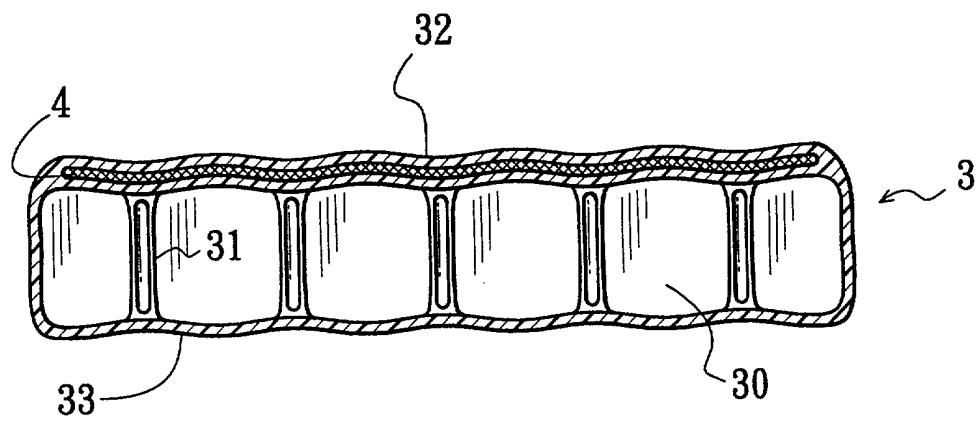


FIG. 2